



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 11 mars 2024

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 11 mars 2024 à l'Hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Nathalie Paré et Brigitte Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant.

Assistent également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière et Monsieur Francis de la Boissière, inspecteur en bâtiments.

### Ouverture de l'assemblée

Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant, ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-027

### Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

2024-028

### Acceptation du procès-verbal du 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 12 février 2024 soit accepté tel que rédigé.

2024-029

### Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 11 mars totalisant la somme de (factures payées) **235 412.28 \$**  
(prélèvements Nos 5132 à 5174 et chèques Nos 43252 à 43281)
- en date du 11 mars 2024 totalisant la somme de (factures à payer) **46 937.34 \$**  
(chèques Nos 43282 à 43318)

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Claudia Gagnon,  
Directrice générale

2024-030

### Liste des arrérages de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de cette liste, quelques personnes sont redevables pour l'année 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

**QUE** le nom des personnes qui seront, à la date prévue (19 mars 2024) par l'article 1023 du Code municipal du Québec, endettées envers la Municipalité de Saint-Prime pour l'année 2022 soit transmis aux fins de vente à la MRC du Domaine-du-Roy, à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera, prise avec le personnel administratif;

**QU'**un avis formel par lettre recommandée leur soit expédié afin de les informer de la date limite à respecter afin d'éviter la vente à la MRC du Domaine-du-Roy.

2024-031

### Achat d'un appareil multifonctions Canon IR 3930

**CONSIDÉRANT QUE** le photocopieur numérique Canon IR 3325 nécessite de plus en plus d'entretien et présente plus fréquemment diverses problématiques;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Mégaburo inc. datée du 6 novembre 2023, au montant de 6 305 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un nouvel appareil Canon IR3930 incluant un contrat d'entretien à 0.01 \$ pour les copies noir et blanc et 0.07 \$ pour les copies couleur et la reprise de l'ancien appareil Canon IR 3325;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est jugée acceptable, tout en offrant un prix inférieur à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Nathalie Paré, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil accepte la proposition de Mégaburo inc., en date du 6 novembre 2023, visant la fourniture et l'installation d'un appareil multifonctions Canon 3930, et autorise une dépense de 6 305 \$ plus taxes pour son acquisition;

**QUE** pour défrayer le coût de cet achat, la directrice générale soit autorisée à :

- 1) Emprunter le montant total de cet achat, à même le capital disponible du fonds de roulement.
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en trois versements égaux annuels le 15 mai de chaque année, à compter du 15 mai 2025.

**QUE** si une variation mineure du prix survient entre la soumission et le prix final, cette dernière n'affecte en aucun cas la manière de défrayer le coût total de cet achat;

**QUE** Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec Mégaburo inc.

Dépôt

### MRC du Domaine-du-Roy : Conseil en bref février 2024

Madame Claudia Gagnon, directrice générale, procède au dépôt du Conseil en bref de février 2024 produit par la MRC du Domaine-du-Roy. Il s'agit d'un résumé des discussions et décisions prises lors des séances mensuelles du conseil de la MRC où siègent tous les maires et mairesses de la MRC. Le Conseil en bref est disponible sur le site internet de la MRC Domaine-du-Roy.

2024-032

### Aide financière MAMH et MRC - Partage de services – La Doré – Saint-Prime – L'analyse de la faisabilité d'une mise en commun des systèmes informatiques

**CONSIDÉRANT** la résolution No 2023-160 où le conseil municipal de Saint-Prime autorise la Municipalité de La Doré, organisme responsable, a déposé une demande d'aide financière au Fonds région ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), volet 4 soutien à la coopération intermunicipale pour le projet qui consiste en une étude de faisabilité ainsi qu'un diagnostic afin de valider la possibilité de réaliser des partages de services et/ou partenariat avec la Municipalité de La Doré;

**CONSIDÉRANT** la résolution No 2023-182 où le conseil municipal de Saint-Prime autorise la Municipalité de La Doré, organisme responsable, a déposé une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité de la MRC – Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour le projet qui consiste en une étude de faisabilité ainsi qu'un diagnostic afin de valider



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

la possibilité de réaliser des partages de services et/ou partenariat avec la Municipalité de La Doré;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission au montant de 14 848.80 \$ plus les taxes applicable pour l'analyse de la faisabilité d'une mise en commun des systèmes des municipalités de La Doré e Saint-Prime a été reçue de l'entreprise Authen-TIC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Prime s'est engagée à assumer sa part des coûts relatifs à cette analyse, soit un montant de 1 484.88 \$ représentant 10 % du projet en entier;

**PAR CONSÉQUENT**, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement d'un montant de 1 484.88 \$ à l'entreprise Authen-TIC pour l'analyse de la faisabilité d'une mise en commun des systèmes des municipalités de La Doré et Saint-Prime.

2024-033

### **Reconsidération de la résolution n° 2024-011 - Vente d'un terrain résidentiel à Madame Marie-Pier Landry et Monsieur Gabriel Belley**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil reconsidère la résolution portant le numéro 2024-011 adoptée le 15 janvier 2024 afin de modifier au dernier paragraphe la date du 15 février 2024 pour le 31 mars 2024.

2024-034

### **Protocole d'entente avec la Coopérative d'habitation de Saint-Prime**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Mesdames Marie-Noëlle Bhérer et Claudia Gagnon, respectivement Mairesse et Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec la Coopérative d'habitation de Saint-Prime ayan. pour objet d'établir les modalités afin que la Municipalité, dans l'exercice du pouvoir prévu, détermine par règlement, après avoir obtenu le consentement du propriétaire, les aires de stationnement privées auxquelles ce règlement s'appliquera; le tout selon le projet de protocole d'entente déposé à ce conseil pour examen.

2024-035

### **Balayage des rues – Soumissions sur invitation**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a procédé à une demande de soumissions sur invitation pour le balayage et le rinçage des rues de la municipalité de Saint-Prime et de certains stationnements pour les années 2024, 2025 et 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission sur les quatre envoyées fut reçue et analysée, soit celle de *Lachance Asphalte (1987) inc.*, et que celle-ci est en tout point conforme aux spécifications du bordereau de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission déposée est 54,49 % plus élevée que celle de 2021, mais qu'après validation de l'ouverture des soumissions de 2016, 2018 et 2021, cette augmentation est convenable selon les circonstances;

**EN CONSÉQUENCE**, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

**QUE** ce conseil accepte la soumission de *Lachance Asphalte (1987) inc.* et lui adjuge un contrat au montant de 44 082.41 \$, taxes incluses, plus l'option visant le balayage et le rinçage supplémentaire, pour le balayage et le rinçage des rues de la municipalité de Saint-Prime et de certains stationnements pendant les années 2024, 2025 et 2026.

2024-036

### **Motion de félicitations – Saint-Prime en Hiver**

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil donne une motion de félicitations au comité organisateur du carnaval de Saint-Prime en Hiver, et tous les bénévoles qui ont donné de leur temps afin de faire de l'édition 2024 un franc succès.

Composé de bénévoles et du personnel du service des loisirs et de la culture de la Municipalité, le comité a encore une fois su offrir à l'ensemble des citoyens des activités diversifiées,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

accessibles à tous et qui permettent de profiter du grand air. Que ce soit le souper fondue, la soirée dansante, les jeux gonflables, le tournoi de carte, la tire sur la neige, le tournoi de volley-ball, la glissade, les spectacles des Fous du roi, l'animation de l'équipe du Moulin à vent, le kiosque des Queues de castor, le site accueillant, la population en a eu plein les yeux pour ces 3 jours de festivités.

Nouveauté cette année : le comité des nouveaux arrivants de la Municipalité a tenu un kiosque offrant des breuvages internationaux. Ce fut très apprécié des visiteurs! Merci à tous les bénévoles qui ont organisé cette activité!

De plus, un grand merci s'impose aux jeunes du Programme d'études internationales (PEI) de la Polyvalente des Quatre-Vents ainsi que ceux de la MDJ St-Prime qui ont participé à la programmation d'activités pendant toute la fin de semaine en prenant de leur temps afin d'animer plusieurs activités dont les rallyes dans le Boisé du Curé.

Des félicitations doivent également être adressées au personnel des travaux publics de la Municipalité. Grâce à eux, l'événement a bénéficié d'un site bien aménagé, sécuritaire et amusant. Les employés de ce service sont toujours prêts à venir prêter main-forte lors d'événements d'envergure comme Saint-Prime en Hiver. Ces derniers ont également veillé à remettre le site du carnaval en ordre après l'événement.

L'édition 2024 a attiré de nombreux visiteurs lors de cette fin de semaine. C'est toujours un plaisir pour le conseil municipal de constater que la population répond à l'appel lors d'un tel événement chapeauté par des employés municipaux.

2024-037

### Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**PAR CONSÉQUENT**, IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil municipal proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2024-038

### Autorisation de passage – Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean 2024

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une autorisation de passage à l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de permettre aux coureurs de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le 30 et 31 mai prochain. L'édition 2024 aux profits de Leucan circulera sur les routes de la région accompagnée de véhicules d'escortes et 12 autobus.

### Période de questions

Une période de questions est tenue. Un citoyen émet des commentaires et questions au conseil municipal.



No de résolution  
ou annotation

2024-039

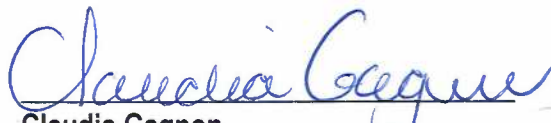
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

### Levée de la séance

À 20 h 15 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marié Lapière ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

*Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Luc A. Bonneau, maire suppléant  
Président de l'assemblée *AB L.G.*

  
Claudia Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière